

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine	
Conseil Scientifique Territorial de Limoges	
Catégorie : Protection	Source de la saisine : Etat
Décision n° 2023-28	
Date d'examen en CSRPN : 21/09/2023	AVIS Arrêté préfectoral fixant la liste départementale des sites d'intérêt géologique en Creuse

CONTEXTE DE LA DEMANDE :

Conformément à l'article R411-17-2, le CSRPN, réuni en conseil scientifique territorial de Limoges, a examiné la liste des sites géologiques proposés pour la Creuse ainsi que les dispositions du projet d'arrêté préfectoral fixant la liste départementale des sites d'intérêt géologique dénommé « arrêté-liste ».

EXAMEN DU CSRPN :

	Communes	Préconisations du CSRPN
Champs de pierre et cascades d'Augerolles et son périmètre	Saint-Pardoux-Mortierolles	-
Projet d'arrêté préfectoral et son contenu	-	-

DECISION DU CSRPN NA :

Les dispositions relatives au quorum étant respectées, en séance du 21 septembre 2023, le CSRPN, réuni en CST Limoges, s'est prononcé sur la liste départementale des sites d'intérêt géologique en Haute-Vienne.

Suite aux échanges, le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule un avis favorable.

Le 21 septembre 2023

Le Président du CSRPN NA

